

Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin

Entrepreneur individuel

Régime de la micro-entreprise.

Dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)

N° Siren : 824 200 372 / Siret : 824 200 372 00012

10, rue de la Paix, F-44310 Saint Lumine de Coutais

Courriel : cours.macalmettes@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

Mme / M (Nom et Prénom) :

Adresse :

Adresse e-mail :

Nom ou pseudonyme employé sur la plateforme Zoom :

Je m'inscris au(x) conférence(s), cycle(s) de cours et atelier(s) suivant(s) (rayer les mentions inutiles) :

CYCLES DE COURS	PRIX UNITAIRE DU CYCLE	QUANTITE	TOTAL
Du cadavre à l'image du défunt : Réflexions sur la sculpture funéraire . Les mercredis 5, 12, 19, 26 novembre, 3 décembre 2025, de 10h30 à 12h (cinq cours de 1h30).	110 € HT		€ HT
Tarif réduit*	82,50 € HT		€ HT
Le Rituel de l'ouverture de la bouche . Les mercredis 7, 14, 21 et 28 janvier et 4 février 2026, de 10h30 à 12h (cinq cours de 1h30).	110 € HT		€ HT
Tarif réduit*	82,50 € HT		€ HT
CYCLE D'ATELIERS DE LECTURE DE L'IMAGE	PRIX UNITAIRE DU CYCLE		TOTAL
Ateliers de lecture de l'image . Les vendredis 26 septembre, 3 et 17 octobre, 14 et 28 novembre, 5 et 19 décembre 2025, 9 et 23 janvier, 6 et 13 février, 13 et 20 mars, 3 et 10 avril, 22 et 29 mai, 5 et 12 juin 2026, de 9h30 à 11h (19 séances d'1h30). . Possibilité de dédoubler l'atelier le vendredi après-midi de 14h à 15h30 si le nombre d'inscrits est suffisant.	418 € HT		€ HT
Païement en trois fois (au début de chaque trimestre)	3 x 139 € HT		€ HT
Tarif réduit*	313,50 € HT		€ HT
Tarif réduit Païement en trois fois (au début de chaque trimestre)	3 x 104,50 € HT		€ HT
Païement par atelier	28 € HT		€ HT
CONFERENCES	PRIX UNITAIRE DE LA CONFERENCE		TOTAL
Nébride et autres réceptacles matriciels Samedi 22 novembre 2025, de 10h30 à 12h.	26 € HT		€ HT
Tarif réduit*	19,50 € HT		€ HT
Cheveux, barbes et autres poils : éléments d'anthropologie corporelle Samedi 13 décembre 2025, de 10h30 à 12h.	26 € HT		€ HT
Tarif réduit*	19,50 € HT		€ HT
L'ouroboros ou le serpent qui se mord la queue . Samedi 17 janvier 2026, de 10h30 à 12h.	26 € HT		€ HT
Tarif réduit*	19,50 € HT		€ HT

Les eaux rituelles . Samedi 7 février 2026, de 10h30 à 12h.	26 € HT		€ HT
Tarif réduit*	19,50 € HT		€ HT
LECTURE D'ŒUVRES	PRIX UNITAIRE DE LA CONFERENCE		TOTAL
Le programme décoratif de la salle du sarcophage de la tombe de Toutânkhamon Jeudi 18 décembre 2025, de 14h à 15h30.	26 € HT		€ HT
Tarif réduit*	19,50 € HT		€ HT
Le petit groupe de Nebmertouf (Louvre E 11154) . Le jeudi 29 janvier 2026, de 14h à 15h30.	26 € HT		€ HT
Tarif réduit*	19,50 € HT		€ HT
La paroi de fond du caveau de Pached (TT 3) . Le jeudi 12 février 2026, de 14h à 15h30.	26 € HT		€ HT
Tarif réduit*	19,50 € HT		€ HT
		Total	€ HT

TVA non applicable, article 293 B du CGI

* Le tarif réduit est accordé aux étudiants de moins de 26 ans sur présentation d'un justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2025-2026 et aux demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif France Travail.

Bulletin d'inscription :

☐ J'adresse le présent bulletin d'inscription dûment rempli à Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin, 10, rue de la Paix, F-44310 Saint Lumine de Coutais ou par e-mail à : cours.macalmettes@gmail.com

. En signant le présent bulletin, je reconnais avoir lu et compris les conditions générales de vente figurant ci-dessous et les accepter sans réserve ni restrictions.

Règlement :

☐ J'effectue un virement bancaire au moins huit jours avant la conférence ou le début du cycle, à Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin, IBAN FR76 4255 9100 0004 0285 4488 784/ BIC CCOPFRPPXXX.

ou

☐ Je règle par chèque à l'ordre de Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin, au moins huit jours avant la conférence ou le début du cycle, chèque à adresser à Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin, 10, rue de la Paix, F-44310 Saint Lumine de Coutais.

. Conformément aux dispositions de l'article L221-25 du code de la consommation, je demande expressément que la prestation commence à être exécutée selon le calendrier des cours tel que prévu, quand bien même le délai de rétractation prévu à l'article L221-18 du même code n'aurait pas encore expiré.

. Je reconnais avoir été informé de ce qu'en cas de rétractation de ma part après commencement de l'exécution de la prestation, je serai redevable de frais de dossier d'un montant de 25 euros et d'un montant correspondant au nombre de cours visionnés, soit 22 euros pour un cours d'une heure et demie (19,50 euros pour le tarif étudiant).

Ce document vaut bon de commande

À....., le.....

Signature :

Conditions générales de vente

- Entre Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin,
Entrepreneur individuel bénéficiant du régime de la micro-
entreprise
10, rue de la Paix, 44310 Saint Lumine de Coutais
Dispensé d'immatriculation au registre du commerce (RCS) et
au répertoire des métiers (RM)
N° Siren : 824 200 372 / N° Siret : 824 200 372 00012
Courriel : cours.macalmettes@gmail.com
ci-après désigné comme « le vendeur », d'une part,

- et la personne physique procédant à l'achat de services
proposés par le vendeur,
ci-après désignée comme « l'acheteur », d'autre part,

il a été exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le vendeur est l'auteur de conférences, de cycles de cours et
de cycles d'ateliers en ligne, diffusés par l'intermédiaire de la
plateforme Zoom (<https://zoom.us>). La liste et le descriptif de
ces conférences et de ces cycles de cours et d'ateliers peuvent
être consultés sur la page internet [www.collectif-
kheops.fr/marie-astrid-calmettes](http://www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes) Ils figurent en outre sur le
bulletin d'inscription disponible téléchargeable sur ladite
page.

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV)
déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre
de la vente des conférences, des cycles de cours et d'ateliers
proposés par le vendeur.

Article 2 : Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent
les ventes des conférences, des cycles de cours et d'ateliers, et
sont partie intégrante du contrat entre l'acheteur et le vendeur.
Elles sont pleinement opposables à l'acheteur, qui les a
acceptés avant de passer commande.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres
conditions, et notamment celles applicables pour d'autres
circuits de commercialisation des services.

Le vendeur se réserve la possibilité de modifier les présentes,
à tout moment, par la publication d'une nouvelle version. Les
CGV applicables alors sont celles étant en vigueur à la date du
paiement de la commande. Ces CGV sont annexées au bulletin
d'inscription disponible sur la page internet [www.collectif-
kheops.fr/marie-astrid-calmettes](http://www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes).

En signant le bulletin d'inscription, l'acheteur reconnaît avoir
lu et compris les présentes CGV et les accepter sans réserve ni
restrictions.

L'acheteur reconnaît également qu'il a bénéficié des conseils
et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation
de l'offre à ses besoins.

L'acheteur déclare être en mesure de contracter légalement en
vertu des lois françaises ou valablement représenter la
personne physique pour laquelle il s'engage.

Sauf preuve contraire, les informations enregistrées par le
vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions.
Conformément à la réglementation en vigueur, l'acheteur
dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification,
d'opposition, d'effacement et de portabilité de l'ensemble de
ses données personnelles en écrivant, par courrier et en
justifiant de son identité, à Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin,
10, rue de la Paix, 44310 Saint Lumine de Coutais.

Article 3 : Prix

Les prix des prestations vendues sont indiqués en euros sur la
page internet www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes
ainsi que sur le bulletin d'inscription téléchargeable disponible
sur ladite page.

Le vendeur bénéficiant du statut de la micro-entreprise, la TVA
est non applicable (art. 293 B du CGI).

Les étudiants de moins de 26 ans régulièrement inscrits dans
un établissement d'enseignement supérieur pour l'année
académique suivant le début d'une conférence ou d'un cycle
de cours ou d'ateliers bénéficient d'une réduction de 25% sur
les prix mentionnés sur la page internet [www.collectif-
kheops.fr/marie-astrid-calmettes](http://www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes), sur présentation d'un
justificatif (certificat de scolarité ou d'une carte d'étudiant
valable pour l'année en cours), à adresser à
cours.macalmettes@gmail.com.

Les demandeurs d'emploi bénéficient également d'une
réduction de 25% sur les prix mentionnés sur la page internet
www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes, sur
présentation d'un justificatif (attestation France Travail
valable pour l'année en cours), à adresser à
cours.macalmettes@gmail.com.

Article 4 : Conclusion du contrat

L'acheteur passe commande en remplissant, datant et signant
le bulletin d'inscription téléchargeable sur la page internet
www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes et en le
renvoyant soit par voie électronique (e-mail) à l'adresse
suivante : cours.macalmettes@gmail.com, soit par voie
postale à Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin, 10, rue de la Paix,
44310 Saint Lumine de Coutais.

Le bulletin dûment rempli doit être accompagné du règlement
correspondant à verser soit par virement bancaire sur le
compte IBAN FR76 4255 9100 0004 0285 4488 784/ BIC
CCOPFRPPXXX, soit par chèque à l'ordre de Marie-Astrid
Calmettes-Vermeulin, chèque à envoyer par voie postale à
Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin, 10, rue de la Paix, 44310
Saint Lumine de Coutais.

L'archivage des communications, de la commande, des détails
de la commande et des factures est effectué sur un support
fiable et durable de manière à en constituer une copie fidèle et
durable conformément aux dispositions de l'article 1360 du
code civil. Ces informations peuvent être produites à titre de
preuve du contrat.

Article 5 : Produits et services

Les caractéristiques des conférences, cycles de cours et cycles
d'atelier et leurs prix respectifs sont mis à disposition de
l'acheteur sur la page internet [www.collectif-kheops.fr/marie-
astrid-calmettes](http://www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes) ainsi que sur le bulletin d'inscription
téléchargeable sur ladite page.

Article 6 : Modalités de livraison

Après réception et confirmation du paiement, l'acheteur
recevra un courriel contenant les liens lui permettant d'accéder
aux conférences, cycles de cours et d'ateliers. Ces derniers
étant dispensés par la plateforme Zoom (<https://zoom.us>),
l'acheteur doit télécharger le logiciel (gratuit) correspondant et
se mettre au courant de son fonctionnement.

L'acheteur communiquera au vendeur avant le début de la
conférence ou du cycle de cours ou d'ateliers, le nom ou
pseudonyme qu'il utilisera sur la plateforme zoom.

Tout incident de paiement entrainera l'interruption de l'accès
aux cours. Les frais bancaires éventuellement engendrés
seront facturés à l'acheteur défaillant.

L'acheteur s'interdit de mettre à disposition d'autres personnes
que lui-même ou la personne titulaire de l'adresse e-mail

indiquée sur le bulletin d'inscription, ses moyens de connexion aux conférences et aux cycles de cours et d'ateliers. Il reconnaît qu'il lui est interdit de diffuser autour de lui, sauf dans un cadre privé, le contenu des conférences, cours et ateliers ainsi que les documents fournis par le vendeur dans ce cadre.

L'acheteur reconnaît que l'assistance aux conférences et aux cours est de son entière responsabilité et qu'il ne peut prétendre à aucune indemnité en cas de non-assistance.

L'exécution des obligations du vendeur au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution. Le vendeur avisera l'acheteur de la survenance d'un tel événement dès que possible et lui proposera à l'amiable de reporter sa prestation à un autre horaire.

Le vendeur ne peut être tenu responsable de problèmes techniques rendant leur visionnage difficile ou impossible lorsque ceux-ci ne sont pas de son fait. En revanche, lorsque ces problèmes techniques sont dus à un problème de réseau ou sont du fait du vendeur, celui-ci, comme dans le cas prévu à l'alinéa précédent, avisera l'acheteur de la survenance d'un tel événement dès que possible et lui proposera à l'amiable de reporter ce cours à un autre horaire.

Article 7 : Paiement

Le paiement est exigible huit jours avant le début des conférences ou des cycles de cours et d'ateliers, par virement ou par chèque.

En cas de paiement par virement, ce dernier doit être fait sur le compte IBAN FR76 4255 9100 0004 0285 4488 784/ BIC CCOPFRPPXXX; en cas de paiement par chèque, ce dernier doit être adressé à Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin, 10, rue de la Paix, 44310 Saint Lumine de Coutais. Le chèque sera encaissé à réception par le vendeur.

Article 8 : Délai de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L 221-18 du Code de la consommation, l'acheteur dispose du droit de se rétracter sans donner de motif, dans un délai de quatorze (14) jours à la date de réception de sa commande. Le droit de rétractation peut être exercé en contactant le vendeur par e-mail à l'adresse suivante : cours.macalmettes@gmail.com ou par lettre adressée à Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin, 10, rue de la Paix, 44310 Saint Lumine de Coutais. Un modèle de demande de rétractation est joint au bulletin d'inscription téléchargeable sur la page internet www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susmentionné, le prix du ou des prestations achetées seront remboursés. Toutefois, dans l'hypothèse où l'acheteur a demandé expressément que la prestation commence à être fournie avant l'expiration du délai de rétractation, le vendeur retiendra des frais de dossier d'un montant de 25 euros et, si l'acheteur a assisté à un ou plusieurs cours du cycle de cours ou d'ateliers, un montant correspondant au nombre de cours visionnés, soit 22 euros pour un cours d'une heure et demie (19,50 euros pour le tarif étudiant).

Article 9 : Garantie légale de conformité

Le vendeur garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, l'acheteur, contre tout défaut de conformité des services commandés.

Les services fournis sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

La responsabilité du vendeur ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les services sont fournis, qu'il appartient à l'acheteur, qui est seul responsable du choix des services demandés, de vérifier.

En cas de défaut de conformité, l'acheteur peut exiger la mise en conformité des services défectueux, la fourniture gratuite

d'un nouveau service conforme ou, à défaut, une réduction du prix ou la résolution de la vente, dans les conditions légales.

Il peut également suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le vendeur ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre de la garantie légale de conformité, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du Code civil.

Il appartient également à l'acheteur de solliciter auprès du vendeur la mise en conformité des services défectueux ou la fourniture gratuite d'un nouveau service conforme. La mise en conformité du service défectueux a lieu dans un délai ne pouvant excéder trente jours suivant la demande de l'acheteur. Si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés dans les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation, le vendeur peut refuser celle-ci. Si les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation ne sont pas remplies, l'acheteur peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du Code civil.

L'acheteur peut enfin exiger une réduction de prix ou la résolution de la vente (sauf si le défaut de conformité est mineur) dans les cas prévus à l'article L 217-14 du Code de la consommation.

Lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution immédiate de la vente, l'acheteur n'est alors pas tenu de demander au préalable la mise en conformité des services défectueux ou la fourniture gratuite d'un nouveau service conforme.

La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du service fourni et la valeur de ce service en l'absence du défaut de conformité.

En cas de résolution de la vente, l'acheteur est remboursé du prix payé au plus tard dans les quatorze jours suivants, avec le même moyen de paiement que celui utilisé par l'acheteur lors du paiement, sauf accord exprès de ce dernier et en tout état de cause sans frais supplémentaire.

Les dispositions qui précèdent sont sans préjudice de l'allocation éventuelle de dommages et intérêts à l'acheteur, à raison du préjudice subi par ce dernier du fait du défaut de conformité.

Article 10 : Garantie légale contre les vices cachés

Le vendeur répond des vices cachés dans le cadre de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des services commandés.

L'acheteur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés des services conformément à l'article 1641 du Code civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

Article 11 : Exclusion de garanties

Le vendeur ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutifs :

- à la survenance d'un cas de force majeure,
- au non-respect de la législation du pays dans lequel les services sont délivrés, qu'il appartient à l'acheteur de vérifier avant passation de sa commande,
- en cas de mauvaise utilisation, ou d'utilisation à des fins professionnelles.

Article 12 : Protection des données personnelles

Le vendeur ne collecte les données personnelles de l'acheteur qu'aux fins de permettre l'exécution du présent contrat. Ces données sont celles qui figurent sur le bulletin d'inscription.

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées à l'acheteur sont nécessaires

au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire de la page internet www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données et notamment le RGPD, ainsi que toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

L'acheteur dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Article 13 : Propriété intellectuelle

Le contenu des prestations (conférences, cycles de cours et d'ateliers) proposées sur la page internet www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes, est la propriété du vendeur. Il est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

Article 14 : Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

Article 15 : Force majeure

Les parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendants de la volonté des parties.

Article 16 : Droit applicable – Langue

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 17 : Litiges

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le vendeur et l'acheteur seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

L'acheteur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la

Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Si le litige doit être porté devant les tribunaux, il est rappelé qu'en application de l'article L 141-5 du Code de la consommation : le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

Il est également rappelé que, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Article 18 : Information précontractuelle - Acceptation de l'acheteur

L'acheteur reconnaît avoir été informé, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion de la vente, d'une manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes CGV et conformément aux dispositions de l'article L 221-5 du Code de la consommation :

- sur les caractéristiques essentielles des services, compte tenu du support de communication utilisé et du service concerné ;
- sur le prix des services et l'application d'un prix personnalisé sur la base d'une prise de décision automatisée et des frais annexes ou, en l'absence de paiement d'un prix, sur tout avantage procuré au lieu ou en complément de celui-ci et sur la nature de cet avantage ;
- sur les modalités de paiement, de fourniture et d'exécution du contrat ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, sur la date ou le délai auquel le vendeur s'engage à fournir les services commandés ;
- sur l'identité du vendeur, ses coordonnées postales et électroniques, ainsi que sur ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- sur les garanties légales et contractuelles et leurs modalités de mise en œuvre ;
- sur la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- sur le droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), les modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes ;
- sur les moyens de paiement acceptés.

Le fait pour l'acheteur, de commander sur la page internet www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente (CGV) et obligation au paiement des services commandés, ce qui est expressément reconnu par l'acheteur, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au vendeur.

Article 19 : Clauses diverses

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des présentes conditions générales de vente.

Paris, le 1^{er} juillet 2025
Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin

Formule de rétraction

(Le présent formulaire doit être complété et renvoyé uniquement si l'acheteur souhaite se rétracter de la commande passée au moyen du bulletin d'inscription figurant sur la page internet www.collectif-kheops.fr/marie-astrid-calmettes, sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation suivant les Conditions Générales de Vente applicables.)

A l'attention de :

Marie-Astrid Calmettes-Vermeulin

10, rue de la Paix

44310 Saint Lumine de Coutais

Courriel : cours.macalmettes@gmail.com

Je notifie par la présente la rétractation du contrat portant sur la commande ci-dessous :

- Nom du Client :
- Adresse du Client :
- Date de la commande :
- Objet de la commande :

À....., le.....

Signature :